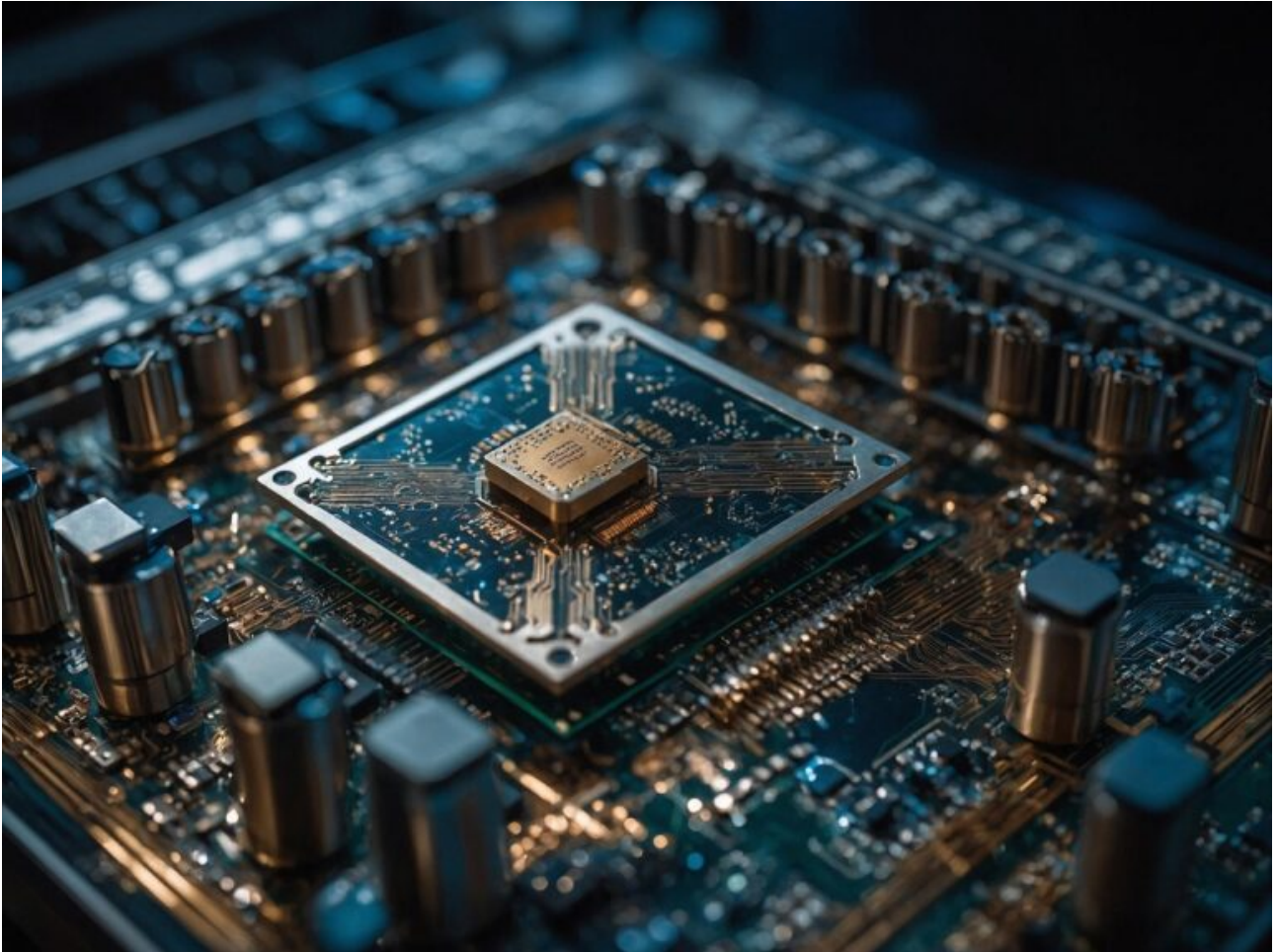


Semi-conducteurs : L'Europe peut-elle regagner du terrain ?

Category: 2020-2030,Actualités
16 avril 2025



Face à sa dépendance à l'Asie et aux États-Unis pour les semi-conducteurs, l'Europe mise sur le Chips Act et des projets comme FAMES pour renforcer sa souveraineté, en capitalisant sur ses atouts en innovation, edge AI, et production spécialisée. Malgré des ambitions élevées, elle se concentre sur le maintien de sa position stratégique et la préparation des technologies clés de demain dans un marché mondial toujours très polarisé.

- Contre sa dépendance à l'Asie et aux États-Unis sur le marché des semi-conducteurs électroniques, l'Europe a lancé le *Chips Act*.
- L'Europe représente un peu moins de 10 % de la production mondiale de semi-conducteurs, grâce à des industriels comme le français STMicroelectronics.
- Pour maintenir sa position, l'Europe doit investir dans ses points forts : l'innovation technologique, la production, les enjeux environnementaux...
- L'Europe peut valoriser ses atouts dans *l'edge AI*, l'intelligence artificielle gérée sur des

périphériques tels que les smartphones, objets connectés, etc.

- Le projet *FAMES*, porté par la Commission européenne et la France, représente aujourd'hui un investissement de 830 millions d'euros dans le secteur.

625 milliards de dollars : c'est le poids du marché mondial des composants électroniques en 2024. À l'occasion de la pandémie de Covid 21 et de la pénurie de puces qui en avait résulté, l'Europe redécouvrait sa dépendance vis-à-vis de l'Asie et des États-Unis. Pour tenter de limiter cette dépendance, l'Union européenne annonçait en février 2022 le lancement du *CHIPS and Science Act*, qui visait à stimuler la production européenne. Quelque 3 ans plus tard, comment se porte le secteur en Europe ? Nous faisons le point avec Sébastien Dauvé, directeur du CEA-Leti, qui vient de lancer à Grenoble la ligne-pilote FAMES, financée par l'Union européenne et la France.

Comment se porte le marché de la microélectronique aujourd'hui ?

Sébastien Dauvé. En recul en 2023, le marché est en croissance depuis 2024, mais cette croissance cache une évolution à deux vitesses. Le secteur des semi-conducteurs matures, comme les microcontrôleurs, qui ont fait défaut à l'industrie et au secteur automobile en 2022-2023, s'avère aujourd'hui saturé. En parallèle, nous connaissons une explosion du marché des composants à nœuds très avancés (moins de 5 nm), stimulée par une très forte demande de puces destinées aux *data centers* et aux applications d'intelligence artificielle : processeurs graphiques (GPU) et mémoire à large bande passante (HBM). Les investissements dans ces domaines défient l'entendement : le taïwanais TSMC a, par exemple, annoncé investir 100 milliards de dollars aux États-Unis pour les quatre ans à venir.

À l'occasion de la pénurie, nous avons redécouvert que le marché des composants électroniques était à la fois très mondialisé et très polarisé, les principaux acteurs se situant en Asie et aux États-Unis. Cette structuration a-t-elle évolué ?

Les investissements à consentir pour déployer de nouveaux moyens industriels sont tels qu'on ne peut imaginer une évolution majeure à court terme. Il reste donc aujourd'hui encore marqué par une très forte interdépendance au niveau mondial : un composant peut ainsi être conçu sur un continent et produit sur un deuxième, alors que les matières premières sont fournies par un troisième. Les États-Unis, par exemple, excellent dans la conception des circuits intégrés. Le Japon a pris la tête sur la production de *wafers* (les galettes de semi-conducteurs sur lesquelles sont imprimés les composants électroniques) et les gaz de process, la Chine est incontournable pour l'approvisionnement en terres rares. Taïwan et la Corée du Sud, par le biais des fonderies TSMC et Samsung, dominent la production des puces - TSMC est même le seul à maîtriser les nœuds les plus avancés (2 nm), très innovants et aujourd'hui très demandés.

Dans ce paysage, quelle est la place de l'Europe ?

L'Europe représente un peu moins de 10 % de la production globale de semi-conducteurs, grâce à des industriels comme le français STMicroelectronics, qui se classe autour du 10^{ème} rang mondial. Si elle ne dispose pas de capacité de production des nœuds avancés, elle est plutôt bien positionnée sur la conception et la production des composants dits « *More than*

Moore », constitués de capteurs, d'imageurs, de composants de puissance et télécom, ou encore de microcontrôleurs. Cette classe trouve des applications dans divers secteurs d'activité, comme l'automobile, l'industrie, la défense ou la santé. Le continent dispose aussi de quasi-monopoles dans des domaines spécifiques : le néerlandais ASML est ainsi par exemple le seul acteur à maîtriser la fabrication des équipements de lithographie avancée EUV, essentiels aux fonderies.

L'Europe bénéficie enfin d'une recherche active et d'importantes capacités d'innovation, notamment au travers de ses RTO (*Research and Technology Organisations*, parmi lesquelles le CEA-Leti, l'Imec belge, le Fraunhofer allemand, le VTT finlandais, etc.), un modèle unique d'organisation, capable de mener une innovation de la recherche la plus en amont jusqu'à la pré-industrialisation.

Le *Chips Act* ambitionnait de doubler la part de la contribution européenne à la production mondiale d'ici à 2030, en la faisant passer à 20 %. Dans le contexte actuel, cela vous semble-t-il réaliste ?

Nous savions que cet objectif était très ambitieux... Je dirais qu'à court et moyen terme il s'agit plutôt de maintenir notre place sur le marché actuel et de conserver notre souveraineté sur les développements les plus stratégiques lorsque nous en avons les moyens : notamment ceux qui touchent la défense, la cybersécurité mais aussi le calcul quantique, sur lequel l'Europe avance

bien.

La stratégie européenne visait également à accueillir des usines Intel, en Allemagne et en Pologne, mais le géant américain a suspendu le projet en septembre dernier, tout en poursuivant son expansion industrielle aux États-Unis...

C'est en effet une mauvaise nouvelle pour l'Europe, car nous aurions intérêt à avoir plus d'acteurs installés. En microélectronique, la notion d'écosystème est très importante. Nous avons la chance à Grenoble d'avoir un écosystème qui atteint la taille critique, réunissant toute la chaîne de valeur, de la start-up au grand groupe, et c'est précieux.

Comment maintenir notre place dans un contexte international de plus en plus agressif économiquement et tendant au protectionnisme national ?

Nous devons continuer d'investir sur nos points forts, de l'innovation technologique à la production, mais aussi renforcer les liens entre le semi-conducteur et les domaines applicatifs souverains pour l'Europe (industrie, automobile, santé...) qui ont désormais pris pleine conscience de l'importance des composants.

L'Europe est également en avance sur la prise en considération des enjeux environnementaux et énergétiques : ces deux contraintes constituent des opportunités d'innovation importantes. Le CEA porte par exemple le projet européen GENESIS, réunissant 50 partenaires, qui vise à accélérer l'éco-innovation sur les procédés de fabrication des semi-conducteurs. Nous avons aussi l'ambition de réduire d'un facteur 1000 la consommation des composants d'ici 2032.

Mais surtout, il ne faut pas oublier que le marché de la microélectronique est par nature cyclique : ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas forcément demain.

Quelles évolutions prévoyez-vous ?

Une tendance forte émerge sur laquelle l'Europe pourrait faire valoir ses atouts : l'*edge AI*, l'intelligence artificielle gérée non pas dans des centres de données, mais sur des périphériques, smartphones, objets connectés, boîtiers industriels... Ces applications embarquées requièrent des électroniques à la fois très peu gourmandes en énergie et capables de réaliser la phase d'inférence, voire la phase d'apprentissage, en local. Or, traditionnellement, les unités dédiées au calcul et celles dédiées à la mémoire sont séparées sur les puces : 80 et 90 % de l'énergie est consommée dans la transmission des données entre les deux. L'*edge AI* nécessitera donc des innovations en matière d'architecture électronique, sur lesquelles l'Europe a une place à prendre. Elle sera de plus très liée aux capteurs, qui sont une force de l'Europe.

Le CEA-Leti a été sélectionné pour porter l'une des trois lignes pilotes prévues par le *Chips Act*, *FAMES*, située à Grenoble. De quels moyens est-elle dotée ?

FAMES nous permet de construire 2 000 m² de salles blanches supplémentaires et d'acquérir une centaine de nouveaux équipements de type industriel, représentant un investissement de 830 millions d'euros, porté à la fois par la Commission européenne et l'État français. Elle est entrée en service opérationnel en ce début d'année. Nous avons parfaitement tenu le calendrier prévu, qui était très serré. C'est important à souligner : lorsqu'on connaît l'Asie, on

sait que l'exécution opérationnelle y est redoutable. Preuve est faite que nous sommes capables de faire aussi bien.

Quels sont les objectifs de FAMES ?

Sa première vocation consistera à préparer les technologies FD-SOI pour des nœuds de 10, voire 7 nm. Cette technologie est aujourd'hui produite par *GlobalFoundries* et *STMicroelectronics*, respectivement en 22 et 18 nm. Le marché visé reste modeste à l'échelle mondiale, mais c'est une solution particulièrement intéressante pour les applications embarquées qui recherchent la frugalité. Mais FAMES doit aussi nous permettre de préparer « le coup d'après » pour les industriels européens, en accélérant le développement d'autres technologies jugées clés pour les 5-10 ans à venir : les mémoires embarquées non volatiles, qui joueront un rôle essentiel pour les usages d'IA nomades évoquées plus haut, les composants radiofréquences, qui soutiendront le passage aux applications 6G, ou encore sur l'intégration hétérogène 3D, qui exploitera l'empilement pour intégrer de nouvelles fonctionnalités sur une seule et même puce. Il faut ajouter que nous participerons aux autres lignes pilotes prévues par le *Chips Act*.

Ces lignes pilote visent à préparer à court, moyen et long terme l'avenir industriel de l'Europe dans le champ des semi-conducteurs. On parle parfois de difficultés à collaborer au niveau européen : c'est loin d'être le cas dans le domaine de la microélectronique. Nous travaillons en étroite collaboration, tirant le meilleur parti de nos complémentarités, afin de répondre efficacement à l'urgence stratégique à laquelle nous faisons face.

[Sébastien DAUVE](#)

PDG du CEA-Leti

Propos recueillis par Anne ORLIAC

[Site internet de l'école Polytechnique](#)

02 avril 2025

[Industrie : Ariane 6 réussit son premier vol commercial avec le lancement du satellite militaire CSO-3](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Technologies

16 avril 2025



Le 6 mars 2025, Ariane 6 a accompli avec succès sa première mission commerciale en plaçant en orbite le satellite CSO-3, dédié à l'observation militaire, pour le compte du ministère des Armées. Ce lancement, opéré par Arianespace depuis le centre spatial de Kourou, marque une étape clé pour l'autonomie européenne dans l'accès à l'espace et renforce les capacités stratégiques de la France et de ses partenaires.

- Le premier lancement commercial et deuxième vol d'Ariane 6, opéré par Arianespace, a placé en orbite le satellite d'observation *CSO-3* pour le compte de la Direction générale de l'armement (DGA) et du Centre national d'études spatiales (CNES), au profit du Commandement de l'Espace (CDE) de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- *CSO-3* est le 3^e satellite *CSO* (composante spatiale optique) lancé par Arianespace, et vient compléter le système *CSO*.
- Avec ce lancement réussi au service de la défense française et des besoins capacitaires de plusieurs pays partenaires, Arianespace garantit à la France et à l'Europe un accès autonome à l'Espace.

Le 6 mars 2025 à 13h24 heure locale (16h24 UTC, 17h24 CET), *Ariane 6*, opérée par Arianespace, a décollé avec succès du port spatial européen de Kourou, en Guyane française, avec à son bord le satellite *CSO-3* de la Direction générale de l'armement (DGA) et du Centre national d'études spatiales (CNES), au profit du Commandement de l'Espace (CDE) de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Pour cette première mission commerciale, *Ariane 6* a placé son passager, le satellite *CSO-3*, en orbite héliosynchrone à 800 km d'altitude. Son injection est intervenue 1 heure et 6 minutes

après le décollage.

CSO-3 est le troisième satellite du programme MUSIS (*MUltinational Space-based Imaging System*), piloté par la DGA, un système de trois satellites dédiés à l'observation de la Terre à des fins de défense et sécurité. Dotés de la dernière génération de capteurs optiques, les satellites assurent la continuité des moyens français de renseignement optique de la Terre, en transmettant des images de très haute résolution pour les forces armées françaises et leurs partenaires européens. Les satellites CSO-1 et CSO-2 avaient été lancés avec succès par Arianespace, respectivement en 2018 et 2020. Chaque satellite a été développé sous maîtrise d'œuvre d'Airbus Defence and Space, tandis que Thales Alenia Space a assuré la maîtrise d'œuvre de l'instrument optique de très haute résolution.

David Cavailloles, Président exécutif d'Arianespace, a déclaré : *« Le succès du lancement de CSO-3 est un grand jour pour l'Europe spatiale et marque le début de l'exploitation commerciale d'Ariane 6. Avec ce nouveau succès, nous consolidons notre accès autonome à l'espace et contribuons à une mission de souveraineté au bénéfice de nos concitoyens. C'est un honneur pour Arianespace d'avoir assuré la mise en orbite de l'ensemble du système CSO et d'avoir accompagné la France et ses partenaires européens pour cette mission stratégique. Je remercie le Ministère des Armées, le Commandement de l'espace, la Direction générale de l'armement et le CNES pour leur confiance renouvelée. »*

Lionel Suchet, président-directeur général du CNES a déclaré : *« Je me réjouis du lancement réussi de CSO-3, satellite au service de la défense française, pour le compte du CNES et de la DGA. Le succès de ce lancement, lors de la première mission commerciale d'Ariane 6, est une excellente nouvelle à plusieurs titres et témoigne de l'excellence européenne et française dans le domaine spatial, au service des citoyens. Avec la mise en orbite de ce troisième satellite CSO, le CNES apporte son soutien opérationnel au ministère des Armées dans la dynamique de renouvellement de ses capacités spatiales. Je tiens à féliciter l'ensemble des équipes qui ont permis la réussite de ce lancement, qu'elles aient œuvré pour la préparation du satellite ou pour mener à bien cette première mission commerciale d'Ariane 6. »*

« Ariane confirme avec ce succès le retour d'un accès autonome à l'espace pour l'Europe. Cette réussite est le résultat d'une coopération industrielle européenne unique. Je tiens à remercier le Ministère des Armées pour sa confiance renouvelée ainsi que l'ensemble des salariés d'ArianeGroup et de ses partenaires pour leur engagement indéfectible », déclare Martin Sion, président exécutif d'ArianeGroup. « Tous nos efforts sont aujourd'hui concentrés sur la montée en cadence de production d'Ariane 6 ».

Pour cette première mission commerciale, le lanceur Ariane 6 était en configuration Ariane 62, avec 2 boosters, et une coiffe courte.

Polyvalente et compétitive, Ariane 6 réalise une montée en cadence majeure pour répondre aux exigences des missions institutionnelles européennes, ainsi qu'aux besoins croissants du marché commercial.

Ariane 6 est un programme développé dans le cadre de l'Agence spatiale européenne (ESA). En tant que maître d'œuvre et autorité de conception du lanceur, ArianeGroup en assure le développement et la production avec ses partenaires industriels. Ariane 6 est commercialisée et opérée par Arianespace dès ce premier vol commercial.

Le vol VA263 en bref :

- 352^e lancement effectué par Arianespace
- 2^e vol d'Ariane 6 et 1^{er} vol commercial du nouveau lanceur lourd européen
- 3^e satellite CSO lancé par Arianespace, complétant le système CSO
- 59^e satellite militaire lancé par Arianespace
- 145^e satellite fabriqué par Airbus Defence and Space lancé par Arianespace

Découvrez le **dossier "LANCEMENT DU SATELLITE CSO-3"** réalisé par le ministère des Armées [en cliquant ICI](#)

[Arianespace](#)

07/03/2025

[Energie : Un rapport explosif d'EDF amorce la fin des éoliennes et des panneaux solaires](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Union Européenne
16 avril 2025



Un rapport de l'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire et la Radioprotection d'EDF, publié début février 2025, met en lumière les risques économiques et techniques liés à l'intégration massive des énergies renouvelables intermittentes dans le mix énergétique français. Ce document, qui contredit le narratif d'une complémentarité fluide entre nucléaire et éolien, relance le débat sur l'avenir du système électrique national et suscite de vives réactions au sein des filières énergétiques et du monde politique.

C'est la publication début février 2024 par EDF d'un [discret rapport](#) de son Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire et la Radioprotection (IGSNR) qui a mis le feu aux poudres et qui enflamme les réseaux sociaux.

Rédigé et publié par l'**Amiral (2s) Jean Casabianca**, ce rapport dénonce les risques techniques et économiques pour EDF de la complémentarité entre le nucléaire et les énergies intermittentes comme les éoliennes ou les panneaux solaires. Il précise page 13 :

« L'arrivée massive de nouvelles sources d'électricité renouvelables (EnR), à la fois intermittentes et prioritaires sur le réseau, a multiplié les variations de charge.

Elles ne sont pas sans risque sur la sûreté du système électrique (dont le black-out) ni sans contrainte sur le fonctionnement de nos installations. À long terme, elles remettent en cause le modèle économique. (...)

De souplesse de fonctionnement, la modulation s'est transformée en contrainte, le nucléaire devant faire face à la demande, seul ou avec l'hydraulique, sauf à se résoudre à employer des moyens thermiques et carbonés.

En outre, le suivi de charge a forcément un impact sur la machine, plus fréquemment sollicitée par des cyclages profonds. L'augmentation des fortuits n'est pas flagrante mais c'est dans la durée que les effets seront appréciés.

J'estime que la priorité donnée aux EnR, dans une complémentarité unilatérale nucléaire-EnR, conduit à des variations de puissance dont il serait d'autant plus opportun de se dispenser qu'elles ne sont jamais anodines sur la sûreté, notamment la maîtrise de la réactivité, et sur la maintenabilité, la longévité et le coût d'exploitation de nos installations. »

Mauvais vent pour les lobbystes de l'éolien

Le passage de ce rapport d'Edf a une portée de la plus grande importance car il remet clairement en cause ce qui est vendu depuis des années par les lobbystes des éoliennes à savoir la complémentarité nucléaire - énergies intermittentes (éoliennes panneaux solaires) traduction technique du « en même temps » énergétique du Président Emmanuel Macron.

En effet la commission d'enquête sur les énergies renouvelable dirigé en 2019 par Julien Aubert avait largement remis en question le fait que les éoliennes avaient une utilité pour la décarbonation. A l'époque Jean François Carenco Président de la Commission de régulation de l'Energie s'était exprimé à ce sujet :

« Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO2 et d'un prix de l'électricité maîtrisé. Vous le savez, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands (...). Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO2. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet, et encore récemment à la télévision. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique »

A l'issu de [ce rapport de l'Assemblée nationale](#) et de la relance du nucléaire amorcé par Emmanuel Macron en octobre 2021 lors du plan d'investissement 2030, puis à Belfort en février 2022, les exploitants d'éoliennes devaient revoir leurs éléments de langage commerciaux pour justifier les installations. Désormais les éoliennes allaient servir non plus pour la décarbonation mais pour compenser le retard pris dans la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Il fallait donc un mix électrique basé sur le nucléaire complété avec des éoliennes ou des panneaux solaires en attendant la construction des nouveaux réacteurs.

Narratif contre réalité

Le narratif de certains de la filière nucléaire alliés à la filière éolienne allait donc promouvoir le complément nucléaire-éolienne comme l'avenir radieux d'un mix électrique décarboné français. C'était sans compter que la réalité de la science et des faits [l'emporte toujours sur l'idéologie](#).

Face à cette nouvelle propagande de nombreux spécialistes s'inquiétaient des dangers de moduler le nucléaire avec les énergies intermittentes au moment où le vent ne souffle pas et où le soleil ne brille pas. Beaucoup d'ingénieurs alertaient sur les risques que couraient nos centrales nucléaires à adapter leur production en fonction de l'activité des énergies intermittentes du fait de la priorité de réseau dont elles bénéficient dans le marché européen

de l'électricité.

Le 1^{er} décembre dernier avec d'anciens dirigeants de la filière énergétique nous avons alerté le premier Ministre dans une tribune choc sur le danger d'une politique énergétique du « en même temps » nucléaire énergie intermittente qui déstabilisait notre économie tout entière. Parmi ces alertes nous avons dénoncé :

[« L'illusion répandue par les rapports officiels de RTE que les énergies renouvelables intermittentes et l'énergie nucléaire seraient complémentaires »](#)

Ce texte devait inspirer une autre tribune publiée le 13 janvier 2025 dans le Point par 80 parlementaires qui demandaient justement une pause dans cette [politique des énergies intermittentes en France](#).

La prise de conscience des responsables

En ce début d'année 2025, ce mouvement de fonds exprimé par d'anciens dirigeants d'entreprises énergétiques et des parlementaires a suscité une véritable panique de la filière éolienne au point que leur lobbyiste ont fini par publier une tribune désespérée dans le Monde le 30 janvier 2025 titré « [Il est temps de remettre l'opposition entre nucléaire et renouvelables ...](#) » militant à nouveau sur la nécessité de ce complément nucléaire-éolienne.

Finalement début février 2025, ce rapport de l'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire et la Radioprotection, amiral et ancien de l'école naval, venait mettre un terme à ce débat de la plus haute importance en soulignant les dangers pour l'économie du nucléaire et pour la fiabilité technique des centrales nucléaire française de les mixer avec des énergies intermittentes.

Dans cette [guerre mondiale de l'énergie](#) qui s'exprime en France par ce lobbying pro éolien et pro photovoltaïque contraire aux intérêts énergétiques de la France, ce discret rapport met un véritable coup de grâce à la politique des énergies intermittente en France. Même si les acteurs de l'énergie ou de la vie politique n'ont pas encore parfaitement mesuré la portée de ce rapport technique historique, il est incontestable que ce dernier fera date et ne pourra absolument pas être enterré ou minimisé par le PDG d'EDF Luc Rémont.

En tout cas nous y veillerons !

Fabien BOUGLE*

Expert en politique énergétique

[le Spectacle du monde](#)

14 février 2025

*Auteur de *Guerre de l'Énergie*, Edition du Rocher, mention d'honneur prix Turgot 2024.

L'ESA signe avec Hemeria pour sa première mission de nanosatellite de météorologie spatiale

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Ouest,Renseignement
16 avril 2025



Commentaire AASSDN : Un beau succès pour l'industrie spatiale française dans le domaine des nanosatellites.

Notons en outre que sur un plan opérationnel, la prévision des conditions météo est essentielle dans le recueil du renseignement et dans les décisions d'engagement des forces.

L'Agence spatiale européenne a signé avec Hemeria un contrat d'une valeur de 9,8 millions d'euros pour la conception, la construction et l'exploitation de Swing, la première mission de nanosatellite de météorologie spatiale de l'ESA.

Swing vise à démontrer la capacité des nanosatellites à recueillir des données de météorologie spatiale et à accompagner la dynamique de commercialisation dans l'ère du nouvel espace.

Le 20 novembre 2024, l'Agence spatiale européenne a signé avec [Hemeria](#) (France) un contrat pour développer la première mission de nanosatellite de météorologie spatiale de l'Agence : *Swing* (*Space Weather Ionosphere Nanosat Generation*). Le satellite observera l'ionosphère, une couche de l'atmosphère qui influe sur les services de communication et de navigation, et

fournira des données pour des applications opérationnelles de météorologie spatiale.

« A titre individuel, les nanosatellites offrent une opportunité innovante de mettre en œuvre des missions spatiales peu coûteuses et spécifiques. En tant que constellation, ils peuvent constituer un élément efficace du système européen de surveillance de la météorologie spatiale. Avec Swing, nous allons démontrer la pertinence des nanosatellites en tant qu'éléments d'un système de météorologie spatiale, et en tant que moyen d'amener l'industrie à participer à la surveillance de la météorologie spatiale », explique Juha-Pekka Luntama, chef du [bureau de météorologie spatiale](#) du Programme de sécurité spatiale de l'ESA.

« Comprendre le comportement de l'ionosphère est essentiel afin de mettre en place des services de navigation et de communication fiables. Les particules chargées électriquement qu'elle contient peuvent avoir des conséquences critiques sur les services GNSS de haute précision en provoquant des erreurs de positionnement ou de synchronisation. Les données de Swing permettront de mieux comprendre les effets de la météorologie spatiale et de fournir des prévisions précises sur l'état de l'ionosphère », déclare Melanie Heil, coordinatrice du segment spatial au Bureau de météorologie spatiale de l'ESA et responsable du projet Swing.

« Les phénomènes météorologiques spatiaux constituent un risque majeur pour nos infrastructures sur Terre et dans l'espace », note Holger Krag, responsable du Programme de sécurité spatiale de l'ESA. *« Le développement d'une capacité de météo spatiale capable de fournir des informations exploitables aux opérateurs européens d'infrastructures critiques est l'un des principaux objectifs du programme. »*

« Hemeria est ravi d'accompagner la première mission de météorologie spatiale de l'Agence spatiale européenne. Je suis également heureux de constater que notre évolution vers les services de données soit ainsi saluée, en cohérence avec l'émergence rapide de notre division "Intelligence et Data", qui fournira donc les données spatiales à l'ESA », déclare Nicolas Multan, PDG d'Hemeria.

Swing, le satellite et ses instruments

Swing adoptera une orbite héliosynchrone (SSO), un type particulier d'orbite polaire qui permet au satellite de toujours visiter un même endroit à la même heure locale. À une altitude comprise entre 500 et 600 km, le nanosat effectuera des mesures in situ de l'ionosphère et suivra son évolution dans le temps.

Le satellite sera conçu par Hemeria sur la base de sa plate-forme de nanosatellites HP-IOT. La charge utile sera composée des quatre instruments suivants :

- DREAM - Moniteur de rayonnement - CNES, Steel Electronique (France);
- XFM-NS - Moniteur de rayons X - Isaware (Finlande) ;
- mNLP - Sonde de Langmuir - EIDEL (Norvège) ;
- Aquila - Instrument GNSS RO - Syntony (France).

Les données de la mission seront intégrées dans des modèles numériques de météorologie spatiale qui fourniront des prévisions météorologiques ionosphériques précises à la communauté des utilisateurs. Les données de la mission Swing seront également précieuses pour la recherche scientifique sur la haute atmosphère.

Le satellite sera construit par Hemeria en tant que maître d'œuvre, ce qui comprend l'acquisition des instruments, le développement, l'intégration, les essais, la campagne de lancement, la mise en service dans l'espace de la plate-forme du satellite ainsi que les opérations du satellite. Le satellite sera assemblé dans les installations d'Hemeria à Toulouse. Le centre d'opérations de la mission, qui fournira à l'ESA les données de météorologie spatiale traitées, est sous-traité à Planetek (Italie).

Le lancement de *Swing* est prévu pour 2026 et le début du service de données pour 2027.

ESA

20 novembre 2024

Légende de la photo : [Hemeria est maître d'œuvre du satellite Swing de l'ESA](#)

[Energie : L'influence des fondations allemandes dans la guerre de l'information](#)

Category: 2020-2030,Actualités

16 avril 2025



L'économie, c'est de l'énergie transformée. Ce ne sont pas aux industriels allemands

qu'il faut le rappeler. L'explosion des prix de l'électricité depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine les a remis face au désastre de la destruction de leurs capacités nucléaires depuis la mise en place de l'*Energiewende* dans les années 1990. Dans ce processus suicidaire, Berlin s'en est pris à l'avantage comparatif français dans le secteur énergétique afin de promouvoir sa propre industrie des énergies renouvelables (ENR) et maintenir sa domination économique en Europe. L'Allemagne mène ainsi une guerre de l'information antinucléaire contre la France en s'appuyant sur ses réseaux influents dans les couloirs de Bruxelles et sur un attirail de fondations politiques au service de ses intérêts.

Commentaire AASSDN : Cet article retrace parfaitement le déroulement des actions menées par l'Allemagne contre les intérêts supérieurs français pendant plus de 25 ans. De nombreux responsables politiques français ont collaboré souvent pour des raisons politiciennes avec des organismes allemands dont l'objectif était d'affaiblir les capacités énergétiques et donc économiques de notre pays. La guerre notamment économique est un état permanent. Nos alliés, qui ne sont pas nos amis, chercheront toujours quand ils le pourront à nous affaiblir pour nous dominer. Il est donc urgent que nos dirigeants, mais aussi tous les Français prennent conscience de cette réalité aux conséquences graves et combattent vigoureusement ces actions souterraines menées contre nos intérêts fondamentaux non seulement par les grandes puissances (Etats-Unis et Chine) mais également au sein de l'UE.

Origines et développement de l'*Energiewende*

Dans la société allemande d'après-guerre traumatisée par les bombardements américains à Nagasaki et Hiroshima, puis par la peur d'une guerre nucléaire généralisée entre les deux blocs lors de la crise des euromissiles en 1977, l'énergie nucléaire a rapidement suscité une aversion naturelle au sein de la population. C'est d'abord ce terreau réceptif qui a fait le succès des militants antinucléaires en Allemagne. Dès 1980, émerge l'idée d'une « transition énergétique » (*Energiewende*[\[2\]](#)) qui fixe pour horizon l'abandon progressif des énergies fossile et nucléaire au profit des ENR. Ce rêve trouve immédiatement un écho favorable dans le public allemand et des relais politiques dans le jeune parti écologiste *Die Grünen*, qui accède au pouvoir dans le cadre de la coalition noir-vert avec la *CDU* au début des années 1990. C'est alors que la promotion des ENR est devenue le fer de lance d'un discours idéologique puissant reposant sur la « bonne conscience » environnementale et l'ostracisation des défenseurs de l'énergie nucléaire[\[3\]](#).

Le tournant énergétique se situe en 1998 lors de la première coalition rouge-verte[\[4\]](#) dirigée par G. Schröder. Il propose deux lois faisant de l'*Energiewende* un agenda politique pour l'Allemagne. La première[\[5\]](#) renforce le soutien au développement de la filière des ENR (en garantissant des prix de vente supérieurs au prix du marché au détriment du consommateur) et la deuxième[\[6\]](#) programme un abandon du nucléaire échelonné dans le temps. Concrètement, les centrales nucléaires existantes étaient condamnées à la fermeture tandis que la construction de nouvelles centrales était interdite. Cette transition est à nouveau accélérée en 2011 dans la foulée de la catastrophe de Fukushima, lorsque Angela Merkel annonce la fermeture anticipée de la totalité des centrales allemandes à horizon 2022[\[7\]](#). En avril 2023, les trois derniers réacteurs nucléaires du pays sont finalement fermés[\[8\]](#). Le rêve vert des écologistes est devenu réalité.

L'Union européenne mise au pas

L'abandon précipité du nucléaire a exposé l'économie allemande aux aléas climatiques et aux incertitudes de l'intermittence des ENR. Pour réguler l'instabilité de sa production énergétique, l'Allemagne dépend de la coopération des pays voisins pour liquider sa surproduction en exportant ou pour compenser son déficit de production en important. Sa survie énergétique étant désormais en jeu, elle n'a pas hésité à mobiliser son influent réseau de lobbyistes à Bruxelles pour défendre ses intérêts et imposer son modèle énergétique[9].

Cette influence s'est traduite de trois manières[10]. En 1996, la directive 96/92/CE vise à développer les débouchés allemands en favorisant les interconnexions des réseaux électriques européens dans le cadre du marché européen de l'électricité. En 2007, l'UE s'engage dans la libéralisation du marché européen de l'énergie et la directive 2009/28/EC, pour ne citer qu'elle, est reformulée sous la pression du lobbying allemand pour maintenir des tarifs de rachat avantageux aux producteurs d'ENR[11]. Enfin, l'Allemagne a vampirisé les subventions de la Banque européenne d'investissement en excluant le nucléaire du label vert de la taxonomie (exclusion levée en 2022). En revanche, le gaz fossile - notamment russe -, essentiel à l'économie allemande pour remplacer le nucléaire, est quant à lui considéré comme une énergie de transition. En d'autres termes, n'est durable ou décarboné que ce qui assure la pérennité et l'hégémonie du modèle énergétique allemand.

Une bête à abattre : le nucléaire français

Il est clair que le lobbying allemand sur la taxonomie avait un bouc émissaire : la France et son fleuron EDF[12]. La sortie du nucléaire ayant mécaniquement augmenté les prix de l'électricité outre-Rhin, le risque pour l'Allemagne était une perte intolérable de compétitivité pour son industrie alors qu'à sa frontière se vendait de l'électricité 2,5 fois moins chère. Henri Proglio, ancien PDG d'EDF, déclarait ainsi à l'Assemblée nationale : « *Comment voulez-vous que ce pays qui a fondé sa richesse, son efficacité, sa crédibilité sur son industrie accepte que la France dispose d'un outil compétitif aussi puissant qu'EDF à sa porte ? Depuis trente ans, l'obsession allemande est la désintégration d'EDF ; ils ont réussi*[13] ! »

Dans un premier temps, EDF avait pourtant bien reçu la nouvelle de la libéralisation du marché européen. Il était théoriquement gagnant puisqu'il proposait les meilleurs tarifs du marché. Mais l'Allemagne, sous couvert de la commission bruxelloise, a eu tôt fait de pointer du doigt la position monopolistique d'EDF sur le marché français et d'exercer une pression constante pour qu'il se plie à ses exigences[14]. La docilité d'une naïveté impensable des gouvernements français pour s'y conformer s'est traduite par l'adoption de la loi NOME en 2010 et du dispositif ARENH qui en découle. Cette loi contraignait EDF à vendre chaque année un quart de sa production nucléaire à prix coûtant (42€/MWh) à ses « concurrents » qui n'existaient pas, c'est-à-dire des intermédiaires de la filière qui ne produisaient aucune énergie. EDF était riche, il fallait qu'elle donne sa rente nucléaire. C'était absurde, et la France l'a fait par dévotion à l'idée qu'elle se fait de l'Europe. En dix ans, le cours de l'action EDF a baissé de 80 % et l'entreprise a été ruinée[15]. L'Allemagne avait obtenu gain de cause.

L'arsenal de fondations allemandes dans la guerre de l'information

Dans cette entreprise de sabotage du nucléaire français, l'Allemagne s'appuie sur plusieurs fondations politiques au premier rang desquelles se trouvent *Heinrich Böll* et *Rosa*

Luxembourg, financées par Berlin à hauteur de 500 millions d'euros par an[16].

C'est le cas de la fondation *Heinrich Böll* qui coordonne depuis 2016 des opérations d'influence contre le nucléaire français en finançant un large panel d'ONG-relais comme le Réseau Action Climat (qui regroupe 27 associations nationales telles Greenpeace France, WWF ou Sortir du nucléaire). En 2022, la fondation recevait 67 % de ses financements du gouvernement allemand et de l'UE et concentrait plus de 50 % de ses activités à l'étranger. En lien étroit avec le parti vert allemand, elle s'occupe essentiellement de produire et de financer du contenu et des rapports à diffuser dans la presse et les sphères politiques, octroyer des bourses pour la recherche universitaire écologique ou encore rencontrer les élites françaises et soutenir la création de partis politiques comme EELV. Or, les contenus qu'elle propose vouent systématiquement aux gémonies les déchets nucléaires, les risques nucléaires ou l'obstination de l'État français et d'EDF dans le nucléaire ; et n'hésitent pas à aller jusqu'à la désinformation en stipulant que l'énergie nucléaire est polluante et manque de fiabilité[17]. Et ne manquent jamais de vanter les mérites de l'*Energiewende* allemande ou de l'avenir des ENR.

La fondation *Rosa Luxembourg*, si elle n'a pas d'antenne en France, s'attaque aux intérêts énergétiques français à l'étranger à commencer par l'extraction d'uranium. Elle participe par exemple à la publication d'un *Atlas de l'uranium*[18] en 2022, financé par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement allemand, et qui dénonce le néocolonialisme de la France au Niger et les dangers sanitaires de l'exploitation du minerai par Orano (ex-Areva). Comment ne pas y voir la main de Berlin qui cherche à miner la filière nucléaire française, imposer cette idée fautive dans les esprits de l'Hexagone que le nucléaire est néfaste pour l'environnement et soutenir sa propre industrie dans les ENR ?

Conclusion

Devant les ingérences allemandes contre l'indépendance énergétique française, un constat s'impose : les conflits d'intérêts et les antagonismes entre pays n'ont pas miraculeusement disparu en Europe après 1945. N'en déplaise à un certain pacifisme idéaliste, la géopolitique reste le terrain des rapports de force entre les États, même dans l'Union européenne. « *Les États n'ont pas d'amis* », disait le général de Gaulle. Pourtant, l'Élysée ne cesse de brandir la bannière de « *l'amitié franco-allemande* » tandis que la page *Wikipédia* de cette expression n'existe pas en allemand, mais seulement en français, en espéranto et en suédois...

Louis du BREIL

[Revue Conflits](#)
[14 novembre 2024](#)

[1] Énergies renouvelables.

[2] Du rapport de 1980 publié par l'Okö Institut, un institut de recherche sur l'environnement, qui s'intitule « *Energie-Wende : Growth and Prosperity Without Oil and Uranium* ».

[3] C'est dans ce contexte que le chancelier Helmut Kohl impose la loi de tarif de rachat de 1991 qui impose aux entreprises de distribution d'acheter de l'électricité issue des énergies

renouvelables à un tarif supérieur aux prix de marché.

[4] Coalition entre les socio-démocrates du SPD et les verts de Die Grünen.

[5] Loi *Erneuerbare Energien Gesetz* (EEG), promulguée en avril 2000.

[6] Loi sur l'énergie atomique, entrée en vigueur en 2002.

[7] Frédéric Lemaître, « La conversion d'Angela Merkel en faveur d'une sortie du nucléaire », *Le Monde*, 1er avril 2011.

[8] Jens Thurau, « Germany shuts down its last nuclear power stations », *Deutsche Welle*, 14 avril 2023.

[9] Inga Margrete Ydersbond, « Multi-level lobbying in the EU: The case of the Renewables Directive and the German energy industry », Fridtjof Nansen Institute, octobre 2012.

[10] Rapport de l'EGE de mai 2021, « J'attaque ! Comment l'Allemagne tente d'affaiblir durablement la France sur la question de l'énergie ? »

[11] Margot de Kerpoisson, « Blitzkrieg énergétique : l'Allemagne en campagne contre le nucléaire français », *Conflits*, 1er mai 2022.

[12] Voir le rapport de l'EGE daté de juin 2023, « Ingérence des fondations politiques allemandes & Sabotage de la filière nucléaire française ».

[13] Commission d'enquête du 13 décembre 2022.

[14] Tribune collective, Énergie : « Pour retrouver une électricité bon marché, il faut se défaire des exigences de Bruxelles », *Le Figaro*, 5 juin 2023.

[15] Charles Gave, « AREVA, ALSTOM, EDF, nous avons la meilleure fonction publique au monde », Institut des libertés, 30 janvier 2022.

[16] Rapport de l'EGE, « Rapport d'alerte - Ingérence des fondations politiques allemandes et sabotage de la filière nucléaire française », 22 juin 2023.

[17] <https://www.greenpeace.fr/nucleaire-la-fable-de-la-fiabilite/>

[18] https://rosaluxna.org/wp-content/uploads/2022/01/Uranatlas2022_franzosisch.pdf

Spatial : Avec désormais 1 000 satellites en

orbite, la Chine inquiète le Pentagone

Category: 2020-2030,Actualités,Asie Centrale,Technologies
16 avril 2025



En 2012, la Chine avait moins de 100 satellites en orbite. Le mois dernier, le pays a lancé son 1 000^e vaisseau spatial.

Ce jalon, selon le plus haut responsable du renseignement de la force spatiale américaine, démontre l'évolution et la croissance que l'entreprise spatiale chinoise a connues au cours de la dernière décennie. Mais pour le ministère de la Défense, la préoccupation porte autant sur la mission du vaisseau spatial exploité par son adversaire que sur le nombre de satellites.

(Extrait de l'article "Space Force needs plan, funding to counter China's rapid space growth" publié sur Defense News par Courtney Albon, le 22 octobre 2024)

Pour lire l'article dans son intégralité, [cliquez ICI](#)

Rafale standard F5 : premières commandes notifiées aux industriels

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Europe de l'Ouest,PERIODES,REGIONS,Technologies

16 avril 2025



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre des Armées a annoncé le lancement des premières commandes pour le Rafale standard F5, qui intègre des améliorations majeures, notamment un nouveau radar, des systèmes de guerre électronique, et l'intégration du missile ASN4G. Le développement d'un drone de combat furtif pour soutenir le Rafale F5 a également été initié, avec pour objectif de renforcer les capacités dans des environnements hautement contestés.

Rafale standard F5 : premières commandes notifiées aux industriels

- À l'occasion de sa visite sur la base aérienne 113 de Saint-Dizier le mardi 8 octobre 2024, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, a annoncé le lancement des premières commandes permettant de structurer le nouveau standard F5 du Rafale.
- Le Rafale au standard F5 sera apte à l'emport et au tir du futur missile nucléaire ASN4G, qui entrera en service au cours de la prochaine décennie.
- Les premiers contrats de développement d'un drone de combat furtif ont également été notifiés aux sociétés Dassault Aviation, Thales et Safran. Celui-ci sera chargé d'appuyer le Rafale F5 dans les missions « d'entrée en premier », le combat air-air, les missions air-surface et la suppression des défenses aériennes ennemies dans les environnements contestés.
- Le standard F5 est le fruit de travaux conduits en plateau collaboratif par la DGA, les états-majors d'armées et la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé). Il s'inscrit directement dans la dynamique de la loi de programmation militaire 2024-2030.

Conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction générale de l'armement (DGA), le programme *Rafale* s'appuie sur des développements continus permettant d'adapter les appareils à l'évolution du besoin, par standards successifs. Attendu pour la prochaine

décennie, le *Rafale F5* vise à améliorer les capacités opérationnelles des forces aériennes françaises, autant pour les missions liées à la dissuasion nucléaire que pour les missions conventionnelles, en réponse à l'évolution rapide des menaces.

Succédant au standard *F4*, qui introduit déjà des innovations en matière de connectivité et de puissance de traitement des données, le standard *F5* pousse encore plus loin ces avancées en proposant un renforcement inédit des capacités du *Rafale*. Véritable rénovation à mi-vie, le standard *F5* inclut le développement d'un nouveau radar, d'un nouveau système de guerre électronique, de nouveaux capteurs optroniques et l'intégration du missile nucléaire *ASN4G*, ainsi que d'armes de saturation. Il bénéficiera d'une intégration renforcée avec d'autres systèmes, tant au sol qu'en vol, et pourra être appuyé par un drone furtif de combat conçu pour faciliter les opérations de pénétration des défenses adverses.

Le *Rafale F5*, accompagné de son drone de combat furtif, disposera de capacités renforcées lui conférant une supériorité dans des environnements hautement contestés. S'appuyant sur l'expérience acquise avec le démonstrateur *nEUROn**, le drone accompagnateur du *Rafale F5* présentera un haut niveau de discrétion et disposera de capteurs de nouvelle génération. Il sera doté d'une connectivité résiliente et disposera d'une large panoplie d'emports. Il pourra être ravitaillé en vol afin d'être en mesure d'opérer sur un large rayon d'action.

L'intégration native d'intelligence artificielle dans son système de mission offrira aux équipages du *Rafale* la possibilité d'intégrer le drone dans une stratégie de combat collaboratif agile, première brique du programme *SCAF* (Système de combat aérien du futur).

Le drone de combat furtif tirera également pleinement les bénéfices des synergies permises par son développement conjoint avec le standard *F5* du *Rafale* en s'inscrivant dans une chaîne logistique cohérente, destinée à en optimiser l'exploitation opérationnelle. *Initié en 2003, le programme *nEUROn* a réuni les ressources aéronautiques de six pays européens, sous la maîtrise d'œuvre de Dassault Aviation. Le premier vol a eu lieu en décembre 2012. Plus de 170 vols d'essais ont été effectués à ce jour. Le programme *nEUROn* a tenu toutes ses promesses en termes de performances, de délai et de budget.

Point de vue : La désinformation sur l'Algérie, une menace insidieuse contre la France

Category: 1955-1962,Actualités,Afrique,Désinformation,Guerre d'Algérie (1954-1962),Maghreb - Moyen Orient
16 avril 2025



Lors de son indépendance en 1962, l'Algérie hérita d'infrastructures et de ressources significatives construites par la France, y compris des routes, des écoles, des hôpitaux et un secteur industriel dynamique. Cependant, malgré ces investissements lourds, la France, considérée comme ayant créé l'Algérie moderne, aurait également engendré une situation complexe où elle subventionnait massivement l'Algérie sans réel bénéfice économique, faisant face à des coûts exorbitants qui ont contribué à sa propre ruine financière.

Commentaire AASSDN : Bernard Lugan est un africaniste français unanimement reconnu pour la pertinence de ses analyses et pour la rigueur de son argumentation qui repose toujours sur des faits documentés indiscutables. Il est fréquent de lire dans certains livres et journaux ou d'entendre dans de trop nombreux médias audiovisuels, venant de certains milieux des propos accusateurs et victimaires aux relents vengeurs relatifs à la présence française en Afrique. Ces propos cherchent avant tout à dénigrer la France et à culpabiliser les Français de leurs actions passées, pourtant à bien des égards, remarquables. Ces accusations doivent être dénoncées et ceux qui les tiennent combattus inlassablement. Il en va de la réhabilitation de l'histoire vraie de la France, du renforcement indispensable de la cohésion de la Nation et du devoir de mémoire envers tous les Français qui nous ont précédés et qui ont bâti notre Patrie. La désinformation est une menace existentielle. Lutter contre ce fléau est un devoir pour tous.

La France ne doit rien à l'Algérie, au contraire

Au moment de l'indépendance de juillet 1962, tout ce qui existait en Algérie y avait en effet été construit par la France à partir du néant, dans un pays qui n'avait jamais existé puisqu'il était directement passé de la colonisation turque à la colonisation française. Ce fut en effet la France qui créa l'Algérie en lui donnant ses frontières. Des frontières qui, à l'Ouest, furent tracées en amputant territorialement le Maroc. Le Tidikelt, le Gourara, le Touat, Tindouf, Colomb Béchar etc...furent ainsi arrachés au Maroc pour être généreusement offerts à Algérie

française dont l'Algérie algérienne est l'héritière directe. Une héritière qui, sans le moindre remords, a conservé le legs exorbitant fait par la France aux dépens du Maroc.

Une Algérie que la France ouvrit vers le Sud en lui offrant un Sahara qu'elle n'avait, et par définition, jamais possédé puisqu'elle n'avait jamais existé... Une réalité historique résumée en une phrase par le **général de Gaulle** : « (...) *Depuis que le monde est monde, il n'y a jamais eu d'unité, ni, à plus forte raison, de souveraineté algérienne. Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes syriens, Arabes de Cordoue, Turcs, Français, ont tour à tour pénétré le pays sans qu'il y ait eu à aucun moment, sous aucune forme, un Etat algérien* » (Charles de Gaulle, 16 septembre 1959, déclaration à la RTF).

Dans l'ancienne Régence turque d'Alger, l'ouest reconnaissait l'autorité spirituelle du sultan du Maroc. Ce dernier avait d'ailleurs un représentant, un khalifat, dans la région, l'un d'entre eux ayant été le propre père d'Abd el-Kader. Quant à l'Est, il était tourné vers Istanbul. Nulle part, la prière n'était donc dite au nom d'un chef « algérien » car, à l'époque, la « nation algérienne » n'existait pas puisqu'il s'agissait d'un « non-concept ».

Ferhat Abbas (1899-1985), l'ancien chef du GPRA écrivit lui-même en 1936 : « *Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste (...) je ne mourrai pas pour la patrie algérienne parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les morts et les vivants ; j'ai visité les cimetières : personne ne m'en a parlé...* ».

En 1962, la France légua à sa « chère Algérie » selon la formule de Daniel Lefeuvre, un héritage composé de 54 000 kilomètres de routes et pistes (80 000 avec les pistes sahariennes), de 31 routes nationales dont près de 9 000 kilomètres étaient goudronnés, de 4 300 km de voies ferrées, de 4 ports équipés aux normes internationales, de 23 ports aménagés (dont 10 accessibles aux grands cargos et dont 5 qui pouvaient être desservis par des paquebots), de 34 phares maritimes, d'une douzaine d'aérodromes principaux, de centaines d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, barrages etc.), de milliers de bâtiments administratifs, de casernes, de bâtiments officiels, de 31 centrales hydroélectriques ou thermiques, d'une centaine d'industries importantes dans les secteurs de la construction, de la métallurgie, de la cimenterie etc., de milliers d'écoles, d'instituts de formations, de lycées, d'universités avec 800 000 enfants scolarisés dans 17 000 classes (soit autant d'instituteurs, dont deux-tiers de Français), d'un hôpital universitaire de 2 000 lits à Alger, de trois grands hôpitaux de chefs-lieux à Alger, Oran et Constantine, de 14 hôpitaux spécialisés et de 112 hôpitaux polyvalents, soit le chiffre exceptionnel d'un lit pour 300 habitants.

Sans parler du pétrole découvert et mis en exploitation par des ingénieurs français. Ni même d'une agriculture florissante laissée en jachère après l'indépendance. A telle enseigne qu'aujourd'hui l'Algérie doit importer jusqu'à du concentré de tomate, des pois chiches et même de la semoule pour le couscous... Quant à sa seule exportation agricole, celle de ses succulentes dattes, elle ne sert même pas à compenser ses achats de yaourts fabriqués à l'étranger...

Or, tout ce qui existait en Algérie en 1962 avait été payé par les impôts des Français. En 1959, l'Algérie engloutissait ainsi 20% du budget de l'Etat français, soit davantage que les budgets additionnés de l'Education nationale, des Travaux publics, des Transports, de la

Reconstruction et du Logement, de l'Industrie et du Commerce !

Pour la France, le fardeau algérien était donc devenu impossible à porter car, en soulageant les misères, en soignant, en vaccinant et en faisant reculer la mortalité infantile, elle avait créé les conditions de la catastrophe comme l'a écrit **René Sédillot** en 1965 :

« (En Algérie), la colonisation française a poussé l'ingénuité - ou la maladresse- jusqu'à favoriser de son mieux les naissances : non seulement par le jeu des allocations familiales, mais aussi par la création d'établissements hospitaliers destinés à combattre la stérilité des femmes. Ainsi, les musulmanes, lorsqu'elles redoutaient d'être répudiées par leurs maris, faute de leur avoir donné des enfants, trouvaient en des centres d'accueil dotés des moyens les plus modernes tout le secours nécessaire pour accéder à la dignité maternelle ».

Chaque année à partir du lendemain du second conflit mondial, 250 000 naissances étaient ainsi comptabilisées en Algérie, soit un accroissement de 2,5 à 3% de la population, d'où un doublement tous les 25 ans. Or, la France s'était elle-même condamnée à nourrir ces bouches nouvelles et à créer ensuite autant d'emplois puisqu'elle considérait l'Algérie comme une de ses provinces, au même titre que la Bretagne ou que l'Alsace...

En 1953, comme les recettes locales ne permettaient plus de faire face aux dépenses de fonctionnement, l'Algérie fut en faillite. Au mois d'août 1952, anticipant en quelque sorte la situation, le gouvernement d'**Antoine Pinay** (8 mars 1952-23 décembre 1952), demanda au parlement le vote de 200 milliards d'impôts nouveaux, tout en étant contraint de faire des choix budgétaires douloureux. Pour aider encore davantage l'Algérie il fallut alors faire patienter la Corrèze et le Cantal.

L'addition des chiffres donne le vertige : durant les seuls 9 premiers mois de 1959 les investissements en Algérie atteignirent 103,7 milliards de crédit dont 71,5 milliards directement financés par le Trésor français. De 1950 à 1956 la seule industrie algérienne reçut, hors secteur minier, en moyenne 2 395 millions anciens francs annuellement. En 1959 et en 1960 cette somme atteignit en moyenne 5 390 millions (Lefeuvre, 2005). Entre 1959 et 1961, pour le seul plan de Constantine, les industries métropolitaines investirent 27,40 milliards d'anciens francs, gaz et pétrole non compris.

La France s'est donc ruinée en Algérie alors qu'elle n'y avait aucun intérêt économique réel. Qu'il s'agisse des minerais, du liège, de l'alpha, des vins, des agrumes etc., toutes les productions algériennes avaient des coûts supérieurs à ceux du marché international. Or, toujours généreuse, la France continua d'acheter à des cours largement supérieurs au marché des productions qu'elle avait déjà largement payées puisqu'elle n'avait jamais cessé de les subventionner !

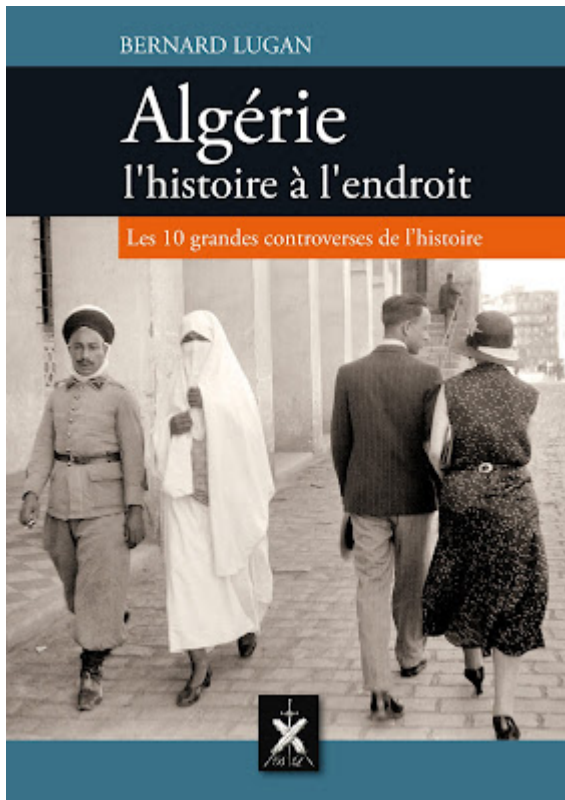
Au bilan, l'Algérie a donc été placée sous « assistance respiratoire » par la France qui n'a cessé de l'alimenter artificiellement. Année après année, la France remplissait donc le « tonneau des Danaïdes », algérien, nourrissant les bouches nouvelles, bâtissant hôpitaux, écoles, routes, ponts et tentant de créer artificiellement des milliers d'emplois.

Non seulement la France n'a donc pas pillé l'Algérie, mais, plus encore, c'est elle qui serait fondée à lui « présenter la facture » ...En effet, les demandes de Madame Rima Hassan ne valent pas davantage que celles faites au mois de janvier 2021 quand les médias officiels

algériens exigèrent de la France un « dédommagement » pour le « pillage » du fer « algérien » qui, selon eux, aurait servi à fabriquer la Tour Eiffel !!!

Or, le minerai de fer ayant servi à édifier l'emblématique monument fut extrait de la mine de Lurdres en Lorraine, département de Meurthe-et-Moselle...Quant aux pièces métalliques composant la Tour, elles sont, comme ses visiteurs peuvent le constater, estampillées à la marque des aciéries de Pompey, également en Lorraine, là où elles furent fondues...

Bernard LUGAN



[Déstabilisation de la Nouvelle-Calédonie](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Souveraineté
16 avril 2025



Le général (2S) Michel Franceschi, ancien Commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie de 1984 à 1988, remet en perspective les graves évènements qui se déroulent dans cette collectivité territoriale à statut particulier. Il décrypte les évènements et estime qu'il n'y a pas d'autre voie pour l'Etat que le plein exercice de son pouvoir régalien pour contraindre tous les protagonistes à retrouver le droit chemin des engagements pris et des accords signés.

Commentaire AASSDN : Les troubles qui secouent à nouveau la Nouvelle-Calédonie constituent une menace pour l'intégrité du territoire comme c'est également le cas en Guyane et à Mayotte. Si la France a la chance de disposer avec les DROM-COM de 120 000 km² de superficie terrestre et près de 11 millions de km² de zone économique exclusive, encore faut-il que ce potentiel soit sécurisé et mis en valeur pour constituer des pôles de rayonnement et d'influence français dans le monde. Aussi, avant d'envisager d'envoyer des troupes en Ukraine (d'autant que ce pays n'a pas encore effectué de mobilisation générale), la France devrait renforcer son dispositif de sécurité en priorité dans ses DROM/COM soumis régulièrement à des entreprises de déstabilisation provoquées par des puissances étrangères. Notre crédibilité y gagnerait et notre souveraineté en sortirait renforcée.

La Nouvelle-Calédonie vient de rechuter dans une sanglante violence rappelant les heures sombres de 1984-88, en prenant comme alors au dépourvu les autorités de tutelle. L'événement ne peut surprendre que les naïfs. On sait depuis Munich en 1938 que lorsque l'on achète la paix on se met en situation de la payer de plus en plus cher.

Reprenons l'historique de la question. Il importe d'abord de rappeler que le 13 septembre 1987, après trois années de troubles graves le gouvernement avait trouvé une solution on ne peut plus démocratique par un référendum d'autodétermination, préparé et conduit de main de maître par le corps judiciaire en garantie d'authenticité. Le résultat le plus significatif de la consultation concerna moins l'écrasante victoire des Loyalistes que la présence parmi eux de 60 % de Kanaks! Dès lors, la messe aurait dû être dite.

C'était sans compter sur l'action subversive d'un mouvement révolutionnaire identifié qui renversa la table démocratique par le complot terroriste d'Ouvéa d'avril 1988, avec, hélas d'inqualifiables complicités étatiques. Exploitant l'émotion provoquée dans le pays, on raya d'un trait de plume l'incontournable référendum de 1987, carrément jeté aux oubliettes, pour le remplacer par un expédient politique surréaliste qui finira par gruger à la fois les Loyalistes et les Indépendantistes du

Territoire. Aux premiers, on fit miroiter la pérennité d'une tranquillité retrouvée au prix de concessions acceptables. On assura les seconds de leur victoire finale grâce au dynamisme de leur démographie, au terme d'un patient processus de trente années, jalonné par trois référendums. Un incroyable gel d'une importante partie du corps électoral loyaliste ne pouvait que rendre victorieux l'un d'entre eux.

Mais les apprentis sorciers à la manœuvre se sont trompés sur toute la ligne. Comme on le sait, les trois référendums leurs ont été défavorables et le maléfique gel du corps électoral loyaliste leur explose aujourd'hui au visage, en même temps qu'à celui du gouvernement. Mais fi des réalités pour les idéologues! Le même mouvement subversif toujours identifiable a repris clandestinement du service et vient de fomenter sur le territoire une violence plus dévastatrice encore qu'en 1988, prenant moralement en otage le gouvernement en cette période sensible d'une élection nationale et de la tenue des Jeux Olympiques.

Il est pour le moins surprenant que les services de renseignements n'aient rien vu venir de cette opération d'envergure qui met le gouvernement en position critique. Les préposés à la fonction devront lui rendre des comptes et il devrait commencer par là.

Le problème à résoudre à présent procède toujours de la situation électorale de base, mais une inquiétante donnée nouvelle vient de surgir. La perte de confiance des Loyalistes envers le pouvoir central pour garantir la démocratie locale et assurer leur sécurité les pousse aujourd'hui à se faire justice eux-mêmes, faisant surgir le spectre d'une guerre civile pouvant déboucher sur une partition du Territoire. D'aucuns y voient d'ailleurs une solution.

En définitive, le gouvernement n'a plus d'autre alternative que le plein exercice de son pouvoir régalien pour contraindre énergiquement tous les protagonistes à retrouver le droit chemin des engagements pris et des accords signés. Sa main ne doit pas trembler, mais le réflexe munichois du report du débat constitutionnel n'est pas un signe de bon augure.

Général (2S) Michel FRANCESCHI

ex Commandant Supérieur des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie de 1984 à 1988 16 mai 2024

[Protéger les avis juridiques de nos](#)

entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France

Category: 2020-2030,Actualités,Intelligence économique,Numérique,Renseignement,Souveraineté
16 avril 2025



La loi d'espionnage FISA (Foreign Intelligence Surveillance Act) qui autorise les services de renseignement américains à intercepter puis exploiter, sans recours à un juge, les communications des non-américains dans le monde, vient d'être prolongée par un vote du Congrès.

Commentaire AASSDN : Bernard Carayon a été le père du rapport de 2002 qui a relancé en France l'intelligence économique. Depuis il se bat pour ouvrir les yeux de nos concitoyens et de nos politiques face aux méthodes utilisées par nombre de nos concurrents internationaux souvent issus de pays alliés. Son article rappelle que nos amis américains ont des lois extraterritoriales leur permettant d'espionner tout ce qui n'est pas américain et de poursuivre devant leurs tribunaux des entreprises étrangères. Ceci leur permet d'éliminer leurs concurrents ou de leur imposer de très lourdes amendes dans des procès. Quand va t'on se décider aux niveaux français et européen à mettre en place des lois équivalentes pour que le combat concurrentiel se fasse à armes égales ?

Google, IBM, Amazon, Microsoft et « tout fournisseur de services de communication

électronique », continueront, dans l'indifférence européenne, d'être au service, à leur grand dam, d'une stratégie globale captant secrets d'État, secrets des affaires et secrets de la vie privée.

Par un utile hasard, l'Assemblée nationale va débattre dans quelques jours d'un texte instaurant le *legal privilege* à la française, destiné à garantir la confidentialité des consultations des juristes en entreprise. Comme d'habitude, la France est en retard sur les sujets de guerre économique : elle reste un des rares pays de l'OCDE à ne pas protéger ces avis, vulnérables aux procédures judiciaires extraterritoriales, aujourd'hui américaines, demain chinoises.

La France, amateur des sabres de bois, n'a déjà pas emprunté en 2018 la voie pénale mais la voie civile pour sanctionner le vol des secrets d'entreprise, alors que la prison, comme chacun peut le comprendre, est plus dissuasive que l'amende.

Aussi, pour les autorités judiciaires et les administrations étrangères, la France est depuis toujours un joli terrain de chasse : les sanctions financières frappant nos entreprises, à l'instar de BNP-Paribas, Alstom, Crédit Agricole ou Société Générale, commerçant en dollars ou usant de serveurs informatiques américains, ont été d'une lourdeur singulière.

Or les risques de sanctions économiques unilatérales s'amplifient partout, les diplomaties et les outils juridiques se durcissent, les formes d'intrusion informatique se sophistiquent.

De nombreux rapports parlementaires ont, depuis vingt ans, sonné le tocsin et rappelé la nécessité de lutter « à armes égales ». (Rapport de Bernard Carayon au Premier ministre « À armes égales », 2005, publié à la Documentation française).

Pourtant, ce texte - complétant le secret professionnel des avocats -, qui confère aux entreprises françaises le même niveau de protection dont bénéficient leurs plus agressives concurrentes, est contesté... par des autorités administratives craignant une paralysie de leurs enquêtes. Un risque infondé : chez nos concurrents, jamais le recueil matériel des preuves et le succès des enquêtes pénales n'ont été entravés. Quant aux avocats, légitimement attachés à leur indépendance, qui redoutaient que cette réforme instaure des « avocats-bis » en entreprise, ils peuvent être satisfaits : il n'en est pas question.

Alors que la concurrence des entreprises extra-européennes, gorgées de subventions publiques, protégées et accompagnées sur les marchés mondiaux par leurs appareils d'État, n'a jamais - ou presque - été sanctionnée par les autorités européennes, l'enjeu est bien de se doter - enfin ! - d'un outil préservant dans le domaine juridique les conditions d'une concurrence plus équilibrée.

C'est un petit pas pour la France, mais important pour nos entreprises, si la représentation nationale veut bien surmonter, au-delà des clivages partisans, la réticence des corporations, vaincre l'esprit de naïveté qui prévaut depuis si longtemps dans notre pays, et apporter une pierre à la reconstruction de nos souverainetés.

Tribune parue dans le FIGARO VOX, le 26/04/2024 Protéger les avis juridiques de nos entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France (lefigaro.fr)